



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 27 janvier 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 janvier 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT

Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : SPORTS

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Actions "Le catalogue d'activité physique", "Action mémoire" et "Bien vieillir" - Subvention

La Conférence Métropolitaine Départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

C'est pourquoi dans le cadre de la coprésidence de cette Conférence, des crédits sont alloués à Dijon métropole pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

La Ville de Dijon a répondu à un appel à projet de la Conférence Métropolitaine Départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en proposant des actions visant à favoriser l'accès au sport pour un public isolé, en perte d'autonomie.

La Conférence Métropolitaine Départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a répondu favorablement en accordant à la Ville de Dijon une aide financière d'un montant total de 22 280,56 € répartie comme suit :

- 6 358,40 € pour la mise en œuvre de l'action « Le catalogue d'activité physique » consistant en la proposition d'une séance hebdomadaire autour d'un parcours d'équilibre et d'une activité adaptée dans le but d'orienter à terme le public accueilli vers des associations leur correspondant,
- 8 339,36 € pour la mise en œuvre de l'action « Action mémoire » consistant en la proposition de séance d'activité physique hebdomadaire stimulant la mémoire,
- 7 582,80 € pour la mise en œuvre de l'action « Bien vieillir » consistant en la proposition de deux séances hebdomadaires pour des personnes âgées isolées et éloignées de la pratique des activités physiques.

Ces actions visent à réduire la perte d'autonomie par le biais de séances d'entretien physique. Elles permettent de renforcer le lien social en regroupant les personnes dans un lieu commun et de retrouver une activité physique régulière.

Elles projettent également de rendre accessible la pratique sportive à tous les seniors et de leur donner envie de reprendre une activité physique régulière adaptée à leurs capacités.

Ces actions, à destination d'un public senior repéré lors d'entretiens sociaux, se structurent autour de séances d'activités physiques, encadrées par un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

Les seniors les plus isolés orientés par la direction de l'action sociale, qui ne sont pas en capacité de se rendre de façon autonome aux ateliers ou activités sportives, bénéficient d'un transport en minibus mis en place par le CCAS.

La participation aux séances et le transport sont sans reste à charge pour la personne.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération et autoriser Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à encaisser le versement de 22 280,56 € au budget 2025 de la Ville de Dijon.

SCRUTIN

POUR : 57

ABSTENTION : 0

